

Image not found or type unknown



Notification de procedure en divorce

Par **chanel83**, le **24/05/2012 à 17:53**

Bonjour,
Voilà maintenant 2 ans que j'ai demandé le divorce suite à des violences conjugales mais également sur nos enfants , nous sommes passés en conciliation 7 mois après.
Normalement le divorce aurait dû être prononcé au mois de décembre 2011 mais mon mari pour retarder la procédure a pris un avocat au dernier moment !
Aujourd'hui mon avocat me transmet la date de notification de procédure mais en quoi cela consiste - qu'est ce que cela signifie exactement ?
Est ce la date du divorce ? Quelqu'un peut il m'aider en m'indiquant ce que cela veut dire ?
D'avance merci